



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 30/003/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjointes au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry FAVOCCIA

• **Modification du périmètre du SMOYS : avis**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-20,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2023-PREF-DRCL-397 portant modification statutaires du SMOYS du 10 octobre 2022,

Vu la délibération n°2023-113 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Boigneville, au titre du service public de distribution de gaz,

Vu la délibération n°2023-114 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Boissy-le-Cutté, au titre du service public de distribution de gaz,

Vu la délibération n°2023-115 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Boutigny-sur-Essonne, au titre du service public de distribution de gaz,

Vu la délibération n°2023-116 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune d'Étampes, au titre du service public de distribution de gaz,

Vu la délibération n°2023-117 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Milly-la-Forêt, au titre du service public de distribution de gaz,

Vu la délibération n°2023-119 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Boissy-le-Cutté, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-120 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Boutigny-sur-Essonne, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-121 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Dourdan, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-122 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune d'Étampes, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-123 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune d'Étréchy, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-124 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Maisse, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-125 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Milly-la-Forêt, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-126 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Pussay, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-127 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Saint Sulpice-de-Favières, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-128 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Vrain, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-129 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Saintry-sur-Seine, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-130 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Tigery, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Vu la délibération n°2023-131 du Comité Syndical du SMOYS du 11 décembre 2023, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-le-Petit, au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Considérant que les communes membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion des communes de Boigneville, de Boissy-le-Cutté, de Boutigny-sur-Essonne, d'Étampes et de Milly-la-Forêt, au titre de la compétence relative au service public de distribution de gaz,

Considérant que les communes membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion des communes de Boissy-le-Cutté, de Boutigny-sur-Essonne, de Dourdan, d'Étampes, d'Etréchy, de Maisse, de Milly-la-Forêt, de Pussay, de Saint Sulpice-de-Favières, de Saint-Vrain, de Saintry-sur-Seine, de Tigery et de Vert-le-Petit, au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Entendu l'exposé de Monsieur Ludovic GOURDY, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** l'adhésion au SMOYS des communes de Boigneville, de Boissy-le-Cutté, de Boutigny-sur-Essonne, d'Étampes et de Milly-la-Forêt, au titre de la compétence relative au service public de distribution de gaz.

- **Approuve** l'adhésion au SMOYS des communes de Boissy-le-Cutté, de Boutigny-sur-Essonne, de Dourdan, d'Étampes, d'Etréchy, de Maisse, de Milly-la-Forêt, de Pussay, de Saint Sulpice-de-Favières, de Saint-Vrain, de Saintry-sur-Seine, de Tigery et de Vert-le-Petit, au titre de la compétence Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

- **Mandate** le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Le 8 février 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com